



**ASSOCIATION POUR
LA PRESERVATION DE
LA QUALITE DE VIE**

Cons la Grandville, le 14 juin 2010

Communiqué de presse

Projet RECYLUX Herserange : le CODERST a dit non !

Le 10 juin dernier, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), a rendu un avis négatif sur le projet du Train Fil de Herserange présenté par RECYLUX France.

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 novembre au décembre 2009, le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable et certains des services chargés de conseiller le Préfet dans sa décision finale ont fait de même. M. le préfet de Meurthe et Moselle prendra la décision finale en suivant ou pas l'avis de ce Comité.

Pour rappel, le projet RECYLUX concerne l'établissement d'une activité de recyclage sur une friche industrielle présentant nombre d'inconvénients majeurs pour la santé des populations (trafic routier intense, nuisances sonores et olfactives, pollution de la nappe phréatique sous le site, trafic venant à l'encontre de zones environnementales protégées sur la Moulaine, etc.) et, de par sa localisation, est en totale inadéquation avec les autres projets communaux visant à changer l'image industrielle de la commune en une image plus résidentielle.

Doit-on également mentionner le premier incendie de mai 2008 et celui de janvier 2010 qui a entraîné la mobilisation d'équipes de pompiers des trois frontières toute la nuit, les obligeant à tirer 4 kms de tuyaux vers les étangs de Moulaine alors que se trouvaient à proximité des bassins de réserve d'eau de l'ancienne centrale électrique jouxtant les sites de Saulnes et d'Herserange. A noter que dans le projet, il est prévu de totalement les combler à des fins d'activité extérieures trop proches des habitations ainsi qu'au détriment de la sécurité incendie des 2 sites. Un bassin de 20.000 m³ entièrement comblé dont on voit le mur jouxte les bassins visibles et les alimentaient auparavant.

A l'heure de Maxival inauguré au 1^{er} juillet prochain, le centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères sur la Zone industrielle de Villers-la-Montagne, n'est-il pas temps de demander le déplacement de RECYLUX sur cette zone plus adaptée ? Pour ce qui est de Maxival, doit-on penser qu'il faille dors et déjà faire 8 kms pour redescendre les "produits blancs et bruns" récupérés de Maxival dans la vallée ? Par ailleurs, le cas particulier des DEEE mentionné dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels (PREDI) laisse présager une compétence régionale dans les "produits blancs et bruns". Néanmoins, les sites tant d'Herserange que de Saulnes ne sont pas adaptés pour cela.

Ne pourrait-on pas également songer sérieusement à une reconversion des friches industrielles du Pays-Haut, appartenant entre autre à la Communauté de Commune de Longwy, non plus en zone d'activités industrielles mais plutôt en trames vertes et bleues élaborées dans le Grenelle de l'Environnement ou toute autre solution proposée par les outils présents dans les programmes cadres européens et cela dans l'intérêt des populations ?

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

E-mail : contact@apequa.org

Site internet : www.apequa.org

BP 70070, 54261 Longuyon Cedex

www.apequa.org

e-mail : contact@apequa.org